

Webinaire



Réunion de Rentrée du Foot à 11

Vendredi 2 Septembre 2022 (18h30)



M. Sébastien DURET

Directeur Administratif
du District de Football de Loire-Atlantique

Ordre du Jour

- Organisation des Secrétariats du District
- L'organisation des compétitions
- Les Calendriers Généraux
- Les Mutés
- La FMI
- Le Statut de l'Arbitrage
- L'Arbitrage
- Le nouveau CTDA
- Les Formations
- La Discipline et les sanctions
- Les Réserves
- Le Délégué au Match
- Les Forfaits
- Les Ententes
- La Demande de Modifications (horaires, terrains ...)
- Les Éducateurs (les formations)
- L'onglet « Clubs » sur le site internet du District
- L-A Newsletter





Comment poser des questions ?

Réunion de Rentrée du Foot à 11

Organisation des Secrétariats du District

Réunion de Rentrée du Foot à 11



Organisation des Secrétariat du District

Comment et quand nous contacter ?

Connectez-vous sur foot44.fff.fr



Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

Cliquez sur « **DISTRICT** »

Puis cliquez sur « **ADMINISTRATION** »

Horaires d'ouverture du District :

Lundi : de 13h30 à 17h30
Mardi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



L'organisation des compétitions

Réunion de Rentrée du Foot à 11



L'organisation des compétitions

Seniors Masculins

Connectez-vous sur foot44.fff.fr



Article disponible sur le site du District
=> [cliquez ici](#)

Cliquez sur « **EPREUVES** »

Puis cliquez sur
« **TABLEAUX MONTEES/DESCENTES** »



Nombre de groupes et d'équipes par niveau

D1	D2	D3	D4	D5
4 groupes	6 groupes	9 groupes	10 groupes	9 groupes
40 équipes	60 équipes	90 équipes	100 équipes	96 équipes

L'organisation des compétitions

Seniors Féminines

Connectez-vous sur foot44.fff.fr



Article disponible sur le site du District
=> [cliquez ici](#)

Cliquez sur « **EPREUVES** »

Puis cliquez sur
« **TABLEAUX MONTEES/DESCENTES** »



Nombre de groupes et d'équipes par niveau

D1	D2	D3	D4
1 groupe	1 groupe	1 groupe	1 groupe
10 équipes	10 équipes	10 équipes	9 équipes

L'organisation des compétitions

Jeunes Masculins

Connectez-vous sur foot44.fff.fr



Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

Cliquez sur « **EPREUVES** »

Puis cliquez sur
« **TABLEAUX MONTEES/DESCENTES** »



Nombre de groupes et d'équipes par niveau

Catégories	U14	U15 D1	U15 D2	U15 D3	U15 D4	U15 D5	U16	U17 D1	U17 D2	U18 D1	U18 D2	U18 D3	U18 D4
Nbr de Groupes	4	4	4	6	8	8	2	4	6	4	4	6	7
Nbr d'équipes	24	24	24	36	48	-	12	24	-	24	24	36	-



Les Calendriers Généraux

Réunion de Rentrée du Foot à 11



Les Calendriers Généraux

Où les retrouver ?

Connectez-vous sur foot44.fff.fr

Cliquez sur « **EPREUVES** »



ACCUEIL DISTRICT **EPREUVES** PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

EN CE MOMENT AGENDA ANNONCES CALENDRIERS SAISON 22/23

Webinaire

Réunion de Rentrée du Foot à 11

ACTUALITÉS CLUBS | JEUNES FÉMININES | JEUNES MASCULINS | SENIORS | SENIORS FÉMININES | SENIOR...

CLUBS > WEBINAIRE DE RENTRÉE DU FOOT À 11 (MASC./FÉMI)

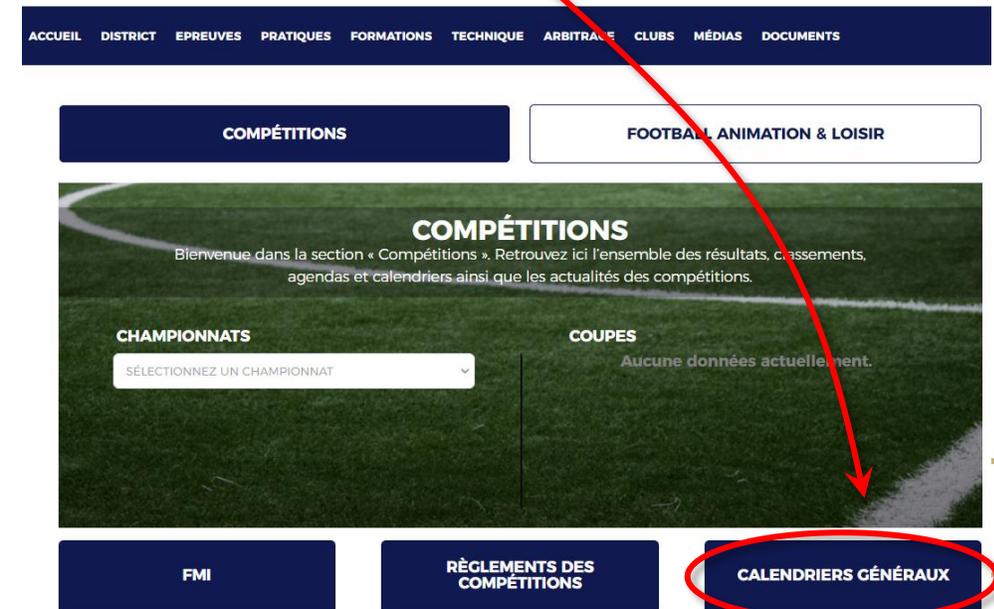
L-A NEWSLETTER

NEWSLETTER ARBITRAGE



Article disponible sur le site du District
=> [cliquez ici](#)

Puis cliquez sur « **CALENDRIERS GÉNÉRAUX** »



ACCUEIL DISTRICT EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

COMPÉTITIONS FOOTBALL ANIMATION & LOISIR

COMPÉTITIONS

Bienvenue dans la section « Compétitions ». Retrouvez ici l'ensemble des résultats, classements, agendas et calendriers ainsi que les actualités des compétitions.

CHAMPIONNATS COUPES

SELECTIONNEZ UN CHAMPIONNAT

Aucune données actuellement.

FMI RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS **CALENDRIERS GÉNÉRAUX**

Les Calendriers Généraux

Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

Saison 2022/2023	Seniors Masculins			Jeunes Masculins					Seniors Féminines			Jeunes Féminines			
	Groupe de 10	Groupe de 11 (05)	Autres infos	U18M	U17M	U16M	U15M	U14M	Foot à 11 (Groupe de 10)	Autres infos	Foot à 8 (Loisir)	U18F (Foot à 11)	U18F (Foot à 8)	U15F (Foot à 11)	U15F (Foot à 8)
Sam. 20-août Dim. 21-août															
Sam. 27-août Dim. 28-août			CoF T1												
Sam. 3-sept. Dim. 4-sept.			CoFT2 PdL T1	Gambardella T1											
Sam. 10-sept. Dim. 11-sept.			CoFT3 PdL T2	Gambardella T2											
Sam. 17-sept. Dim. 18-sept.	J1	J1		Phase 1 - J1			Phase 1 - J1		J1			Phase 1 - J1		Phase 1 - J1	
Sam. 24-sept. Dim. 25-sept.	MR	MR	CoFT4 PdL T3	Phase 1 - J2			Phase 1 - J2		MR	CoFT2	J1	Phase 1 - J2		Phase 1 - J2	
Sam. 1-oct. Dim. 2-oct.	J2	J2		Phase 1 - J3			Phase 1 - J3		J2		J2	Phase 1 - J3		Phase 1 - J3	
Sam. 8-oct. Dim. 9-oct.	J3*	J3*	CoFT5 PdL T4	Phase 1 - J4			Phase 1 - J4		MR	CoFT3	MR	Phase 1 - J4		Phase 1 - J4	
Sam. 15-oct. Dim. 16-oct.	J3	J3	CoFT6	Phase 1 - J5			Phase 1 - J5		Coupe > T1	CoFT4	MR	Phase 1 - J5		Phase 1 - J5	
Sam. 22-oct. Dim. 23-oct.	J4	J4		Gambardella T3	MR		MR		J3		J3	MR		MR	
Sam. 29-oct. Dim. 30-oct.	MR	MR	CoFT7 PdL T5	Gambardella T4	MR		MR		MR	CoF Finale Regionale	MR	MR		MR	
Toussaint mardi 3 novembre 2022	MR	MR		MR			MR		MR		Fénié			Fénié	
Vacances Sam. 5-nov. Dim. 6-nov.	J5	J5		Phase 2 - J1			Phase 2 - J1		J4		J4	Phase 2 - J1		Phase 2 - J1	
Armistice 1918 jeudi 11 novembre 2022	MR	MR		MR			MR		MR		Fénié			Fénié	
Sam. 12-nov. Dim. 13-nov.	J6	J6		Phase 2 - J2			Phase 2 - J2		J5		J5	Phase 2 - J2		Phase 2 - J2	
Sam. 19-nov. Dim. 20-nov.	J7	J7	CoFT8	Phase 2 - J3			Phase 2 - J3		Coupe > T2	CoF - T1 Fédérale	MR	Phase 2 - J3		Phase 2 - J3	
Sam. 26-nov. Dim. 27-nov.	J8	J8	PdL T6	Phase 2 - J3			MR		J6		J6	Coupe (Foot à 11) > T1		Coupe > T1	
Sam. 3-déc. Dim. 4-déc.	MR	J10		Phase 2 - J4			Phase 2 - J4		J7		J7	Phase 2 - J4		Phase 2 - J4	
Sam. 10-déc. Dim. 11-déc.	Coupe / Challenge > T1 - J1			Phase 2 - J5			Phase 2 - J5		J8		J8	Phase 2 - J5		Phase 2 - J5	
Sam. 17-déc. Dim. 18-déc.	MR	MR		Phase 2 - J5			MR		MR		MR	MR		MR	
Noël Dimanche 25 décembre 2022	Fénié			Fénié					Fénié			Fénié			
Jour de l'an Dimanche 1 janvier 2023	Fénié			Fénié					Fénié			Fénié			
Sam. 7-janv. Dim. 8-janv.	MR		PdL T7	MR			MR		FUTSAL > (coupe) T1			FUTSAL > (coupe) T1			
Sam. 14-janv. Dim. 15-janv.	Coupe / Challenge > T1 - J2			Coupe > T1 - J1			Coupe > T1 - J1		FUTSAL > (coupe) T2			FUTSAL > (coupe) T2			
Sam. 21-janv. Dim. 22-janv.	Coupe / Challenge > T1 - J3			Coupe > T1 - J2			Coupe > T1 - J2		Coupe > T3			Coupe (Foot à 11) > T2			
Sam. 28-janv. Dim. 29-janv.	J10	J11		Coupe > T1 - J3			Coupe > T1 - J3		J9		J9	Coupe > T2		Coupe > T2	
Sam. 4-févr. Dim. 5-févr.	J11	J15*		Phase 3 - J1			Phase 3 - J1		J10		J10	Phase 3 - J1		Phase 3 - J1	
Sam. 11-févr. Dim. 12-févr.	MR			FUTSAL > (coupe) Finale			MR		MR		MR	FUTSAL > (coupe) Finale		MR	
Sam. 18-févr. Dim. 19-févr.	MR		PdL T8	MR			MR		MR		MR	MR		MR	
Sam. 25-févr. Dim. 26-févr.	Coupe / Challenge > 32èmes			Coupe > 32èmes de finale			Coupe > 32èmes de finale		J11		J11	MR		MR	
Sam. 4-mars Dim. 5-mars	J13*	J13		Phase 3 - J2			Phase 3 - J2		J12		J12	Phase 3 - J2		Phase 3 - J2	
Sam. 11-mars Dim. 12-mars	Coupe / Challenge > 16èmes			Phase 3 - J3			Phase 3 - J3		J13		J13	Phase 3 - J3		Phase 3 - J3	
Sam. 18-mars Dim. 19-mars	J12*	J14		Phase 3 - J4			Phase 3 - J4		MR		MR	Coupe (Foot à 11) > T3		Coupe > T3	
Sam. 25-mars Dim. 26-mars	Coupe / Challenge > 8èmes			Phase 3 - J5			Phase 3 - J5		J14		J14	Phase 3 - J4		Phase 3 - J4	
Sam. 1-avr. Dim. 2-avr.	J14	J18		Phase 3 - J6			Phase 3 - J6		J15		J15	Phase 3 - J5		Phase 3 - J5	
Sam. 8-avr. Dim. 9-avr.	MR	MR	PdL T9	Coupe > 16èmes de finale			Coupe > 16èmes de finale		Fénié			FOOTS > (coupe) T. Qualificatif			
Sam. 15-avr. Dim. 16-avr.	J15	J19		ou FOOTS > (coupe) T. Qualificatif			ou FOOTS > (coupe) T. Qualificatif		J16		J16	Coupe (Foot à 11) > 1/2 Finales		Coupe > 1/2 F	
Sam. 22-avr. Dim. 23-avr.	J16	J20		Phase 3 - J7			Phase 3 - J7		MR		MR	FOOTS > (coupe) Finale		FOOTS > (coupe) Finale	
Sam. 29-avr. Dim. 30-avr.	Coupe / Challenge > 1/4 finales			ou FOOTS > (coupe) Finale			ou FOOTS > (coupe) Finale		MR		MR	MR		MR	
Fête du Travail Lundi 1er mai 2023	Fénié			Fénié					Fénié			Fénié			
Sam. 6-mai Dim. 7-mai	J17	J21		Phase 3 - J8			Phase 3 - J8		J17		J17	MR		MR	
Victoire de 1918 lundi 8 mai 2023	Fénié			Fénié					Fénié			Fénié			
Sam. 13-mai Dim. 14-mai	J18	J22		MR			MR		J18		J18	Phase 3 - J6		Phase 3 - J6	
Ascension jeudi 18 mai 2023	Fénié			Fénié					Fénié			Fénié			
Sam. 20-mai Dim. 21-mai	FOOTS > (coupe) T. Qualificatif			Coupe > 1/4 de finale			Coupe > 1/4 de finale		FOOTS > (coupe) T. Qualificatif			Coupe (Foot à 11) > Finale			
Vendredi 26 mai	FOOTS > (coupe) Finale			Coupe > 1/4 de finale			Coupe > 1/4 de finale		FOOTS > (coupe) T. Qualificatif			Coupe > 1/2 F			
Sam. 27-mai Dim. 28-mai	Coupe / Challenge > 1/2 finales			MR			MR		FOOTS > (coupe) Finale			FOOTS > (coupe) Finale			
Pentecôte lundi 29 mai 2023	Fénié			Fénié					Fénié			Fénié			
Sam. 3-juin Dim. 4-juin	Coupe / Challenge > Finales			Coupe > 1/2 de finale			Coupe > 1/2 de finale		J19		J19	MR		MR	
Sam. 10-juin Dim. 11-juin	ou BEACH SOCCER - Finale Dep.			Coupe > Finale			Coupe > Finale		BEACH SOCCER - Finale			BEACH SOCCER - Finale			
Sam. 17-juin Dim. 18-juin	COPA COCA-COLA (Futsal)			ou BEACH SOCCER - Finale Dep.			Coupe > Finale		COPA COCA-COLA (Futsal)			FUTSAL > Animation			
Sam. 24-juin Dim. 25-juin				FUTSAL > Animation											



Les Mutés

Réunion de Rentrée du Foot à 11



Les Mutés

Combien en inscrire sur la feuille de match ?

Qu'est-ce qu'une mutation ?

Un joueur qui change de club **entre deux saisons** ou **en cours de saison** est considéré comme muté. Sur la licence du joueur ayant changé de club, il est apposé un **cachet « Mutation »** valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence.

Cela **concerne les joueurs** titulaires d'une licence FFF comme pratiquant :

- **Libre,**
- de **football d'Entreprise,**
- de **football Loisir**
- ou de **Futsal**

Changeant de club dans la même pratique et les joueurs venant directement d'une association étrangère, membre de la F.I.F.A., enregistrés dans cette association lors de la saison en cours ou de la saison précédente.

Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique.



Article disponible sur le site du District
=> [cliquez ici](#)

Les Mutés

Combien en inscrire sur la feuille de match ?

Trois périodes à distinguer

- **en période normale** (du 1er juin au 15 juillet)

Le joueur est libre de **changer de club** durant cette période. Le club quitté dispose de quatre jours pour saisir une opposition et devra justifier ses motivations auprès de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux.

- **hors période** (du 16 juillet au 31 janvier)

Pour les joueurs changeant de club hors période, **le club d'accueil doit impérativement obtenir l'accord du club quitté via Footclubs** avant de saisir la demande de changement de club.

Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 janvier et que cet accord intervient avant le 8 février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil, via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de l'accord du club quitté.

- **hors période** (après le 31 janvier et jusqu'au 30 avril),

Dans les conditions fixées aux présents règlements et dans les statuts particuliers. **Le club d'accueil doit impérativement obtenir l'accord du club quitté via Footclubs** avant de saisir la demande de changement de club.



Article disponible sur le site du District
=> [cliquez ici](#)

Les Mutés

Combien en inscrire sur la feuille de match ?

Joueur licencié après le 31 janvier

Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours. Toute équipe inférieure disputant des compétitions officielles concurremment avec des équipes premières et ayant, par le classement, droit de montée et de descente, est soumise aux dispositions ci-dessus.

Cependant n'est pas visé par la disposition prévue à l'alinéa 1 :

- le joueur renouvelant pour son club ;
- le joueur qui, après avoir introduit une demande de changement de club n'ayant pas abouti, résigne à son club ;
- le joueur ou la joueuse licencié(e) U6 à U19 et U6F à U19F participant à une compétition de jeunes, hors championnats nationaux de jeunes, qui se verra délivrer une licence avec la mention « surclassement non autorisé ».
- le joueur ou la joueuse participant à une épreuve de Football Loisir ou de Football Diversifié de niveau B.

Par dérogation, la Ligue autorise pour la participation dans **les deux dernières divisions seniors de District et uniquement pour la dernière équipe du club.**



Article disponible sur le site du District
=> [cliquez ici](#)

Les Mutés

Combien en inscrire sur la feuille de match ?

Il convient de retenir le principe général :

Pour les compétitions **des catégories U19 et supérieures (football à 11)**

6 mutés autorisés dont au **maximum 2 mutés hors période normale**



Pour les pratiques et compétitions **des catégories U12 à U18**

4 mutés autorisés dont au **maximum 1 muté hors période normale**



Pour les compétitions de **futsal et les pratiques à effectif réduit des catégories U19 et supérieures (foot à 8 féminin et foot5)**

4 mutés autorisés dont au **maximum 2 mutés hors période normale**



Article disponible sur le site du District
=> [cliquez ici](#)

Les Mutés

Statut de l'Arbitrage



Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

Mutés supplémentaires (+1 / +2)

Les clubs devaient désigner le ou les équipes bénéficiaires

Infractions (équipe 1^{ère} seniors)

En dehors de l'équipe première, les autres équipes n'ont pas de diminution du nombre de mutés.

Le nombre est diminué par année d'infraction de deux unités en football à 11 :

- 1^{ère} année : 4 mutés autorisés sur une feuille de match dont au maximum 2 mutés hors période.
- 2^{ème} année : 2 mutés autorisés sur une feuille de match dont au maximum 2 mutés hors période.
- 3^{ème} année : aucun muté autorisé sur une feuille de match.



La FMI

Réunion de Rentrée du Foot à 11

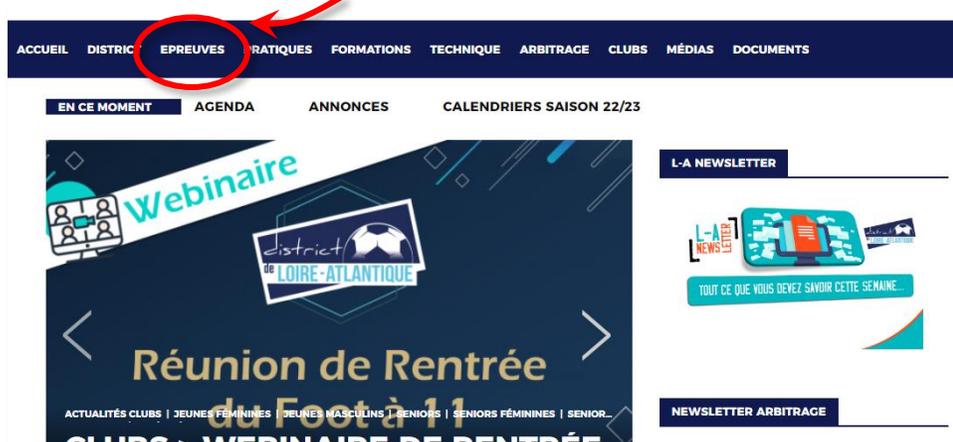


La FMI

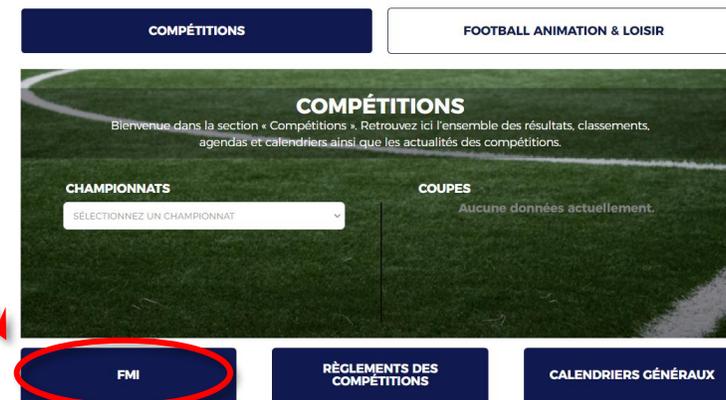
Où retrouver les informations

Connectez-vous sur foot44.fff.fr

Cliquez sur « **EPREUVES** »



Puis cliquez sur « **FMI** »



Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

Les articles à consulter

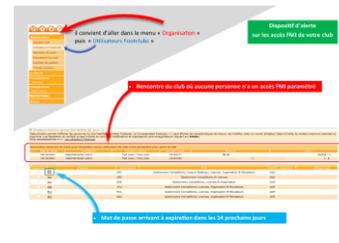
La fiche synthétique



Le paramétrage FMI



Le dispositif d'alerte



site FFF dédié à la FMI



La FMI

Le dispositif d'alerte

Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici



il convient d'aller dans le menu « Organisation » puis « Utilisateurs Footclubs »

Dispositif d'alerte sur les accès FMI de votre club

- Rencontre du club où aucune personne n'a un accès FMI paramétré

40 utilisateurs maximum peuvent être déclarés [En savoir +]

Cette fonction permet d'afficher les personnes du club habilitées à utiliser Footclubs. Le Correspondant Footclubs (+) peut afficher les caractéristiques de chacun, les modifier, créer un nouvel utilisateur (dans la limite du nombre maximum autorisé) et supprimer une habilitation en cochant la case à droite du nom. Les modifications et suppressions sont enregistrées en cliquant sur **Valider**.

Fiche ORGANISATION n° 2 : Les utilisateurs Footclubs

Date du match	Compétition	Catégorie licence	Numéro match	Recevant	visiteur
09/10/2020	Départemental Loisirs	Foot Loisir / Foot Loisir	23125177	Et. S.	Nantes - 1
16/10/2020	Départemental Loisirs	Foot Loisir / Foot Loisir	23125180	- 1	: - 1

Supprimer	Utilisateur	Identification	Profil	Actif	Téléphone	Adresse mail
<input type="checkbox"/>	AFO	AFO	Gestionnaire Compétitions, Joueurs Fédéraux, Licences, Organisation Et Educateurs	Actif		
<input type="checkbox"/>	Aur	AMA	Gestionnaire Compétitions Et Licences	Actif		
<input type="checkbox"/>	Gui	GRE	Gestionnaire Compétitions, Licences Et Organisation	Actif		
<input type="checkbox"/>	Jea	JCVI	Gestionnaire Compétitions, Licences, Organisation Et Educateurs	Actif		
<input type="checkbox"/>	Ma	MCL	Gestionnaire Compétitions, Licences, Organisation Et Educateurs	Actif		
<input type="checkbox"/>	Nic	NGU	Gestionnaire Compétitions, Licences, Organisation Et Educateurs	Actif		

Mot de passe arrivant à expiration dans les 14 prochains jours

Le Statut de l'Arbitrage

Réunion de Rentrée du Foot à 11



Le Statut de l'Arbitrage



• Directeur Administratif
• Sébastien DURET

Pôle compétitions
Règlements
Commissions d'Appels Réglementaire et Disciplinaire
Feuille de match informatisée
02.28.01.21.08 – sduret@foot44.fff.fr

Statut de l'Arbitrage

Article 41 Nombre minimal d'arbitre		Article 46 Sanctions financières				Article 47 Sanctions sportives		
Qui doit comptabiliser ?	Comptabiliser quoi ?	Sanction par saison d'infraction				Sanction par saison d'infraction		
Les clubs dont l'équipe de référence*** évolue en départemental	Autant d'arbitres qu'il y a d'équipes séniors (M ou F)	1 ^{ère} saison	2 ^{ème} saison	3 ^{ème} saison	4 ^{ème} saison et plus	Une saison en infraction	Deux saisons en infraction	Trois saisons et plus en infraction
Le club du Groupement Féminin dont l'équipe masculine est au plus haut niveau ou, à défaut, le plus ancien	Les équipes engagées dans le cadre de ce Groupement Féminin							
D1	2 arbitres dont 1 majeur	120€	240€	360€	480€	Possibilité de joueurs titulaires d'une licence mutation pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée**** à N+1 : ■ Foot à 11 : -2	Possibilité de joueurs titulaires d'une licence mutation pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée**** à N+1 : ■ Foot à 11 : -4	Possibilité de joueurs titulaires d'une licence mutation pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée**** à N+1, puis chaque saison si nouvelle infraction : ■ soustraction du nombre de mutations de base auquel le club avait droit (ne concerne pas les joueurs mutés autorisés par article 164 des RG) ■ Impossibilité d'accéder à la division supérieure pour la l'équipe hiérarchiquement la plus élevée (ne peut concerner qu'une équipe Sénior)
D2	1 arbitre	90€	180€	270€	360€			
D3	1 arbitre	90€	180€	270€	360€			
D4	1 arbitre	60€	120€	180€	240€			
D5	1 arbitre	60€	120€	180€	240€	Aucune sanction sportive pour le dernier niveau de District		
Cas de fusion de clubs								
<ul style="list-style-type: none"> ■ Si un des clubs fusionnés a une équipe première hiérarchiquement plus élevée : application des sanctions financières et sportives qui incombaient au club de cette équipe ■ Si les équipes premières des clubs fusionnés évoluent au même niveau hiérarchique : <ul style="list-style-type: none"> - club nouveau en règle si au moins un des clubs fusionnés l'était - club nouveau en infraction si les clubs fusionnés sont en infraction (application du niveau d'infraction du club le moins pénalisé) 								
Cas de régularisation de la situation puis nouvelle infraction								
<ul style="list-style-type: none"> ■ Si le club est en règle pendant une saison depuis la précédente infraction : retour aux sanctions financières et sportives au niveau de la dernière pénalité ■ Si le club est en règle depuis deux saisons consécutives : sanctions financières et sportives au niveau de la première année d'infraction 								



L'Arbitrage

Réunion de Rentrée du Foot à 11



L'Arbitrage

Nouveau Conseiller Technique en Arbitrage (CTDA)



Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici



- Technique
- Florian COSSIC

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage
(CTDA)

06.15.83.94.87

fcossic@foot44.fff.fr

Ses missions sont :

- d'accompagner,
- de détecter,
- de fidéliser,
- et de former les arbitres

Il est le lien entre le District de Football de Loire-Atlantique et l'arbitrage.



L'Arbitrage

Les Formations Initiales en Arbitrage (FIA)



Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

Les inscriptions pour les Formations Initiales d'Arbitres (FIA) (football / futsal) de la saison 2022/2023 se réalisent sur le site de la Ligue des Pays de la Loire



Planning des sessions de formation initiale en arbitrage (FIA) Saison 2022/2023

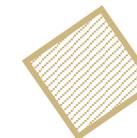


Dép	Session	Lieu	Formation (16 heures)	Formation & Examen (8 heures)	Consignes CDA & Formation FMI (4 heures)	Volume Horaire	Nombre de places	Frais pédagogiques	Frais annexes Demi-pension	Frais annexes Pension complète *
FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES										
44	Session n°1	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Jeudi 25 - Vendredi 26 Août	Mardi 30 Août	Suivant CDA	24h	40	90,00 €	61,50 €	102,50 €
53	Session n°2	District 53	Samedi 3 - Dimanche 4 Septembre	Dimanche 11 Septembre	Samedi 17 Septembre	24h	22	90,00 €	61,50 €	/
44	Session n°3	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Samedi 17 - Dimanche 18 Septembre	Samedi 24 Septembre	Samedi 8 Octobre	24h	40	90,00 €	61,50 €	102,50 €
72	Session n°4	Le Mans Cheminots	Samedi 17 - Dimanche 18 Septembre	Samedi 24 Septembre	Samedi 1er Octobre	24h	22	90,00 €	40,50 €	/
53	Session n°5	District 53	Samedi 8 - Dimanche 9 Octobre	Samedi 15 Octobre	Samedi 22 Octobre	24h	22	90,00 €	61,50 €	/
49	Session n°6	Les Jardins de l'Anjou La Pommeraye - Mauves sur Loire	Samedi 15 - Dimanche 16 Octobre	Samedi 22 Octobre	Samedi 29 Octobre	24h	44	90,00 €	61,50 €	102,50 €
61	Session n°7 (Réservée aux "Majeurs")	Centre du Vignaud Nirol sur l'Autize	Samedi 15 - Dimanche 16 Octobre	Samedi 22 Octobre	Samedi 29 Octobre	24h	22	90,00 €	61,50 €	102,50 €
72	Session n°8 (Réservée aux < 23 ans)	CREPS Sablé sur Sarthe	Samedi 22 - Dimanche 23 Octobre	Vendredi 28 Octobre	Suivant CDA	24h	22	90,00 €	61,50 €	102,50 €
44	Session n°9 (Réservée aux < 23 ans)	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Lundi 24 - Mardi 25 Octobre	Vendredi 28 Octobre	Suivant CDA	24h	40	90,00 €	61,50 €	102,50 €
61	Session n°10 (Réservée aux < 23 ans)	Centre du Vignaud Nirol sur l'Autize	Samedi 29 - Dimanche 30 Octobre	Samedi 5 Novembre	Samedi 12 Novembre	24h	22	90,00 €	61,50 €	102,50 €
44	Session n°11	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Samedi 12 - Dimanche 13 Novembre	Samedi 19 Novembre	Samedi 26 Novembre	24h	40	90,00 €	61,50 €	102,50 €
49	Session n°12	Les Jardins de l'Anjou La Pommeraye - Mauves sur Loire	Samedi 12 - Dimanche 13 Novembre	Samedi 19 Novembre	Samedi 26 Novembre	24h	44	90,00 €	61,50 €	102,50 €

* sous réserve de places disponibles

Dép	Session	Lieu	Formation (16 heures)	Formation & Examen (8 heures)	Consignes CDA & Formation FMI (4 heures)	Volume Horaire	Nombre de places	Frais pédagogiques	Frais annexes Demi-pension	Frais annexes Pension complète *
FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES										
49	Session n°13	Les Jardins de l'Anjou La Pommeraye - Mauves sur Loire	Samedi 7 - Dimanche 8 Janvier	Samedi 14 Janvier	Samedi 21 Janvier	24h	44	90,00 €	61,50 €	102,50 €
44	Session n°14	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Samedi 14 - Dimanche 15 Janvier	Samedi 21 Janvier	Samedi 28 Janvier	24h	40	90,00 €	61,50 €	102,50 €
53	Session n°15	District 53	Samedi 14 - Dimanche 15 Janvier	Samedi 21 Janvier	Samedi 28 Janvier	24h	22	90,00 €	61,50 €	/
72	Session n°16	Allennes	Samedi 21 - Dimanche 22 Janvier	Samedi 28 Janvier	Samedi 4 Février	24h	22	90,00 €	40,50 €	/
61	Session n°17	Centre du Vignaud Nirol sur l'Autize	Samedi 4 - Dimanche 5 Février	Samedi 11 Février	Samedi 18 Février	24h	22	90,00 €	61,50 €	102,50 €
72	Session n°18	A déterminer	Samedi 11 - Dimanche 12 Février	Samedi 18 Février	Samedi 25 Février	24h	22	90,00 €	40,50 €	/
49	Session n°19	Les Jardins de l'Anjou La Pommeraye - Mauves sur Loire	Lundi 13 - Mardi 14 Février	Vendredi 17 Février	Samedi 25 Février	24h	44	90,00 €	61,50 €	102,50 €
44	Session n°20	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Lundi 20 - Mardi 21 Février	Vendredi 24 Février	Suivant CDA	24h	40	90,00 €	61,50 €	102,50 €
FORMATIONS RESERVEES AUX FEMMINES										
44	Session Féminines	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Lundi 31 Octobre - Mardi 1er Novembre	Samedi 5 Novembre	Suivant CDA	24h	40	90,00 €	61,50 €	102,50 €
FORMATION ARBITRES FUTSAL										
44	Session Futsal n°1	Centre Régional Technique Saint-Sébastien sur Loire	Samedi 29 - Dimanche 30 Octobre	Samedi 5 Novembre	Suivant CDA	24h	20	90,00 €	61,50 €	102,50 €
53	Session Futsal n°2	District 53	Samedi 28 - Dimanche 29 Janvier	Samedi 4 Février	Suivant CDA	24h	20	90,00 €	61,50 €	/

* sous réserve de places disponibles



L'Arbitrage

Arbitrage des Jeunes par les Jeunes

Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici



Arbitrage des Jeunes par les Jeunes
à la touche

"Ne reste pas sur la touche, sois arbitre assistant"



Présentation de l'opération

Cette opération mise en place en Ligue de Football des Pays de la Loire et dans le District de Football de Loire-Atlantique a pour but d'intégrer l'arbitrage comme élément du jeu.

Lors de la rencontre le « joueur-assistant » est sous la tutelle de son éducateur ou de son dirigeant, on l'appellera alors le « dirigeant-tuteur ».

Il accompagne le « joueur-assistant », afin de le conseiller sur son positionnement, dans l'application de la gestuelle, la prise de décision. **Mais il ne doit pas être "directif", c'est un guide !**

Ce dispositif doit :

- Permettre aux rencontres de se dérouler dans le meilleur climat possible.
- Former les jeunes joueurs aux fondamentaux de l'arbitrage.
- Développer l'accompagnement éducatif en impliquant les jeunes dans les différentes composantes de la pratique.
- Valoriser la place des arbitres.



Tous les plateaux U11, rencontres U13, U14 et U15 sont concernés par ce dispositif.

Objectif de l'opération



Les bienfaits :

- Apprentissage des lois du jeu
- Comprendre le rôle des arbitres
- Sensibiliser à la prise de décision
- Améliorer la prise d'info dans le jeu



Le rôle de l'éducateur vis-à-vis du « joueur-assistant » :

- Me laisser faire même si je me trompe
- M'inciter à me faire essayer en match et à l'entraînement
- M'encourager lors de mes premiers pas
- M'apporter des conseils à la fin de la rencontre



« Pas d'adulte à la touche ! »

En catégorie U11, si vous êtes dans l'impossibilité de mettre un jeune U11 comme « arbitre-assistant », en aucun cas celui-ci ne sera remplacé.

Rôle du « dirigeant-tuteur »

- Contrôler les déplacements du « joueur-assistant »
- Corriger les mauvaises tenues du drapeau de touche
- Maîtriser la concentration du « joueur-assistant » sur son match
- Conseiller le « joueur-assistant » à des moments opportuns (pendant un changement, lors de la sortie du ballon, à la mi-temps, après le match, à l'entraînement)
- Protéger le « joueur-assistant » des remarques et désapprobations du public.



Il ne doit pas être "directif" ni arbitrer à la place du « joueur-assistant », c'est un guide !

=> **NB** : Pour les catégories U13, U14 et U15, le nom et numéro de licence du « dirigeant-tuteur » doivent apparaître dans la case « arbitre-assistant ».

La Discipline et les sanctions

Réunion de Rentrée du Foot à 11



Discipline

Arbitre bénévole



L'arbitre **bénévole** doit **impérativement saisir les informations dans les différents onglets notamment en discipline et de même pour les observations d'après-match (en cas d'exclusion ou autres faits à rapporter...)**

ÉQUIPE RECEVANTE	ÉQUIPE VISITÉE	Matchs	Discipline	Carton	Buts	Evénements	Infos	14pts
2 GRENIER Clement	Licence n° 9999999976 07/07/2014	Rec	23'	Yellow	Avertissement : 3 - YAPANE Raphaël		[edit] [X]	
8 VALDIERNA Mathieu	Licence n° 9999999920 24/07/2014	Vis	50'	Yellow	Avertissement : 5 - NICOD Loïc		[edit] [X]	
5 MATYDI Blaise	Licence n° 9999999983 14/07/2014	Vis	80'	Yellow	Avertissement : 8 - THOMAS Etienne		[edit] [X]	
10 GUEZMANN Arno	Licence n° 9999999977 08/07/2014	Rec	23'	Red	Changement : 13 - BENEEMA Karim ↔ 14-GIROUD Olivier		[edit] [X]	
11 BENJEMA Karim	Licence n° 9999999970 01/07/2014	Vis	70'	Red	Changement : 13 - LESGAMER Euphrasie ↔ 14-DEJE Marie-Laure		[edit] [X]	
12 MANDANA Steve	Licence n° 9999999981 12/07/2014	Rec	23'	Red	Blessure : 13 - BENEEMA Karim		[edit] [X]	

Observations d'après match

Chaque capitaine ou responsable d'équipe en prendra connaissance et signera l'observation dans la case qui lui est réservée.

L'arbitre doit cocher la case « rapport suit ».

ATTENTION ! bien valider cette page, ne pas sortir par la croix

L'arbitre doit pouvoir recueillir des observations après la rencontre : c'est le bouton d'observation d'après-match.

Le chiffre entre parenthèses qui suit le libellé de ce bouton correspond au nombre d'observations recueillies par ce menu.

OBSERVATIONS D'APRÈS MATCH (0)

Discipline

Vérifier les informations saisies avant de signer



Le capitaine ou dirigeant majeur (en jeunes) signataire de la feuille de match doit **impérativement vérifier les informations en consultant les onglets** et de même pour les observations d'après-match

L'onglet « **Faits de jeu** » permet de consulter en sélectionnant un à un :

- Les faits de jeu (discipline, remplacement(s), blessure(s))

Les textes indiqués dans cette zone sont des textes libres de 1024 caractères au maximum. Une zone est réservée pour chaque équipe et s'active par le +.

La personne habilitée à renseigner des observations d'après-match (capitaine ou dirigeant responsable en fonction du match) signera dans la zone le concernant.

L'arbitre cochera la case « Rapport complémentaire arbitre suit » s'il estime qu'il doit faire un rapport sur le sujet.

Les capitaines ou les dirigeants signeront en déclarant avoir pris connaissance de ces observations.

L'arbitre signera avec ces personnes.

ATTENTION ! bien valider cette page, ne pas sortir par la croix

Les sanctions

Où et comment consulter les sanctions ?

- Pour les licenciés,
par consultation de « **Mon Espace F.F.F.** »

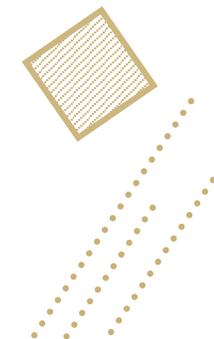


The screenshot shows the FFF (Fédération Française de Football) website interface. At the top, there is the FFF logo and the text 'FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL'. Below this, there are two main sections: 'CONNEXION' and 'CRÉER UN COMPTE FFF'. The 'CONNEXION' section has a heading 'Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF.' and two input fields: 'Adresse email' with the placeholder 'Saisissez votre adresse email ici' and 'Mot de passe' with the placeholder 'Saisissez votre mot de passe ici'. There is a 'SE CONNECTER' button and a link 'Mot de passe oublié ?'. The 'CRÉER UN COMPTE FFF' section has a heading 'Vous n'avez pas de compte FFF ?' and a sub-heading 'Créez-vous un compte FFF dès maintenant pour pouvoir profiter de Mon Espace !'. Below this, it lists services: 'Vous pourrez l'utiliser pour accéder à l'ensemble des services digitaux de la Fédération Française de Football (Billetterie, FFF TV, Club des Supporters, My Coach by FFF, Mon Espace FFF, App Football Amateur...etc)'. There is an 'S'INSCRIRE' button.

De plus, pour **les sanctions supérieures à 6 matchs ou les suspensions en temps, le licencié sera informé par un mail** sur son adresse électronique renseignée auprès des instances, **ou par un courrier recommandé** à l'adresse postale déclarée, en cas d'absence d'adresse électronique.



Article disponible sur le site du District
=> [cliquez ici](#)



Les sanctions

Où et comment consulter les sanctions ?

- **Pour les clubs** : vous pouvez consulter sur Footclubs:

1°) les différents dossiers (voir ci-dessous)



• Secrétariat Discipline et Appels
• Françoise PICHON

Commission Discipline
02.28.01.21.07 – fpichon@foot44.fff.fr

Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

Les sanctions

Où et comment consulter les sanctions ?



Article disponible sur le site du District
=> [cliquez ici](#)

- **Pour les clubs** : vous pouvez consulter sur Footclubs:
1°) les différents dossiers (voir ci-dessous)

Décocher

Puis cliquez sur 

Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2020-2021

Compétitions > Dossiers > Suivi tous dossiers du club

[En savoir +]

Cette fonction permet de consulter les dossiers du club. Les champs de pré sélection [+] servent à filtrer la Fiche COMPETITIONS n° 9 : Dossiers

Organisation

Licences

Compétitions

Fédérales

Engagements

Equipes en compétition

Calendriers

Rencontres

Arbitres désignés

Caractéristiques match

Classements

En instance uniquement

Nom

Dossier	Commission	Objet du dossier
D.J.L 12/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	G 1:
D.J.L 12/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	G 1:
D.J.L 06/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	G 0:
D.J.L 06/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	R 0:
D.J.L 14/09/2019	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	R 2:
D.J.L 21/09/2019	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	R 2:
D.J.L 06/09/2019	600 CRD HAUTS-DE-FRANCE C.A. DESCIPLINE	R 0:
D.J.L 05/05/2018	600 CRD HAUTS-DE-FRANCE C.A. DESCIPLINE	R 0:
D.J.L 05/09/2015	600 CRD HAUTS-DE-FRANCE C.A. DESCIPLINE	R 0:
D.J.L 06/12/2012	0 CPO F.F.F. COMMISSION FEDERALE DE DESCIPLINE	C 0:

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2020 Usage strictement réservé aux clubs d

Retrouvez alors les dossiers avec les dates,
les objets des dossiers, les décisions ...

Dossier	Commission	Objet du dossier	Déroulé	Date d'effet	Date de fin	Publié le
D.J.L 12/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	G 1:	Traité le 16/09/2020	13/09/2020	12/12/2020	
D.J.L 12/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	G 1:	Traité le 16/09/2020	13/09/2020	12/12/2020	
D.J.L 06/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	G 0:	Inscription Au Fichier	06/09/2020	09/12/2020	11/09/2020 09:50
D.J.L 06/09/2020	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	R 0:	Automatique + 3 Matchs De Suspension	10/10/2020		14/02/2020 10:17
D.J.L 14/09/2019	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	R 2:	Automatique	23/09/2019		25/09/2019 10:27
D.J.L 21/09/2019	600 CRD PAYS DE LA LOIRE POLE JURIDIQUE - CR DESCIPLINE	R 2:	Automatique + 1 Match De Suspension	23/09/2019		25/09/2019 10:27
D.J.L 06/09/2019	600 CRD HAUTS-DE-FRANCE C.A. DESCIPLINE	R 0:	4 Matchs De Suspension ferme	09/09/2019		06/09/2019 12:08
D.J.L 05/05/2018	600 CRD HAUTS-DE-FRANCE C.A. DESCIPLINE	R 0:	4 Matchs De Suspension ferme	06/05/2018		14/05/2018 12:32
D.J.L 05/09/2015	600 CRD HAUTS-DE-FRANCE C.A. DESCIPLINE	R 0:	3 Matchs De Suspension ferme Dont L'Automatique	06/09/2015		
D.J.L 06/12/2012	0 CPO F.F.F. COMMISSION FEDERALE DE DESCIPLINE	C 0:	1 match de suspension ferme	17/12/2012		

« De 1 à 10 sur 10 »

Les Réserves

Réunion de Rentrée du Foot à 11



Les Réserves

Les réserves sont à déposer sur la FMI et sont signées par toutes les parties. C'est le capitaine qui signe les réserves. Cependant pour les rencontres de catégories Jeunes, s'il n'est pas majeur au jour du match, c'est le dirigeant licencié responsable, qui signe obligatoirement les réserves.

Les réserves d'avant-match ont pour **objectif d'alerter le club adverse**. Celui-ci peut alors décider le retrait du ou des joueurs concernés s'il le souhaite. À défaut, la réserve sera étudiée par la Commission sous réserve de la confirmation de réserve (article 186 des R.G.). **Les réserves sont confirmées dans les 48h00 ouvrables suivant le match** par l'un quelconque des médias officiels (sur papier à entête ou cachet du club, par lettre recommandée ou par courriel via la messagerie officielle adressée au District de Football de Loire-Atlantique)

Les réclamations d'après-match (articles 141 bis et 187 des R.G.) sont également **possibles mais n'entraînent pas le gain du match** au club réclamant en championnat. Dans le cas où aucune réserve préalable n'a pas été formulée avant-match, la réclamation est à déposer sur la FMI et est à adresser dans les 48h00 ouvrables sous la même forme.

Avec la Feuille de Match Informatisée, **plusieurs modèles de réserve sont préétablis par la F.F.F.** Il suffit alors de les choisir suivant votre besoin. Cependant il est conseillé de vérifier que la formulation correspond bien à votre attente et qu'il n'y a pas de complément à faire suite les dispositions réglementaires locales.

POSER UNE RÉSERVE

Type de réserve ▼



Type de réserve
Joueur dont le délai de qualification n'est pas respecté
Licencié suspendu
Nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé
Participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain
Participation à une rencontre dans une équipe de catégorie d'âge inférieure
Joueur interdit de surclassement
Match à rejouer et joueur non licencié / non qualifié à la date de la rencontre initiale
Licencié après le 31 janvier
Participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs
Nombre de mutés supérieur à celui autorisé
Limitation d'équipiers supérieurs
Réserves autres sur l'équipe recevante
Réserves autres sur l'équipe visiteuse

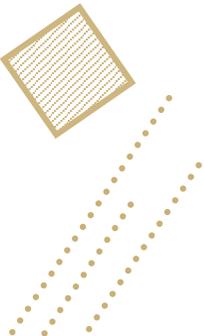
Les Réserves

Comment contrôler les licences ?

Le bouton « **Contrôles** » est disponible après les signatures d'avant-match.



- × Le bouton « **Contrôles** » fera apparaître les licences des deux équipes. Chaque équipe peut feuilleter les licences des membres de l'équipe adverse en les visualisant à l'écran. Toutes les informations contenues sur la licence (photo comprise) seront consultables.



Le Délégué au Match

Réunion de Rentrée du Foot à 11



Le Délégué au Match

Pour toute rencontre, des U13 aux seniors, quelle que soit la catégorie, ou la compétition (coupe, championnat), le Club recevant doit désigner un « Délégué au match ».

Pendant sa mission, il devient une personne indépendante au même titre que les arbitres. Sa mission s'adresse au club adverse, mais aussi envers son club. Il doit faire abstraction de son appartenance au club.

Il s'agit d'une personne **identifiée avec un brassard spécifique, majeure, licenciée** (avis médical ou non, "dirigeant", "joueur", "arbitre") et n'étant pas sous le coup d'une suspension.

Le Délégué au match ne peut pas remplir d'autres fonctions sur ce match, ou sur un autre match, tant que sa mission n'est pas terminée. Il doit rester en contact permanent avec les arbitres depuis leur arrivée au stade jusqu'à leur départ et assurer leur pleine et entière sécurité. Idéalement, il ne porte pas de tenue ou de signe particulier l'identifiant à son propre club. Il reste neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Son nom et prénom sont à saisir sur la FMI



Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

Outils à consulter

La notice



LE DELEGUE AU MATCH
Version Novembre 2021

Pour toute rencontre, des U13 aux seniors, quelle que soit la catégorie ou la compétition (coupe, championnat), le Club recevant doit désigner un « Délégué au match ».

Il s'agit d'une personne identifiée avec un brassard spécifique, majeure, licenciée (avis médical ou non) et n'étant pas sous le coup d'une suspension.

Le Délégué au match ne peut pas remplir d'autres fonctions sur ce match, ou sur un autre match, tant que sa mission n'est pas terminée.

Il doit rester en contact permanent avec les arbitres depuis leur arrivée au stade jusqu'à leur départ et assurer leur pleine et entière sécurité.

Pendant sa mission il devient une personne indépendante au même titre que les arbitres. Sa mission s'adresse au club adverse, mais aussi envers son club. Il doit faire abstraction de son appartenance au club. Idéalement, il ne porte pas de tenue ou de signe particulier l'identifiant à son propre club.

Il reste neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

La vidéo



Délégué au Match - Son rôle et ses missions

Regarder sur YouTube

DELEGUE AU MATCH

Les Forfaits

Réunion de Rentrée du Foot à 11



Les Forfaits

Comment déclarer un forfait

Forfait à l'avance

Jusqu'au vendredi 17h00 par messagerie officielle impérativement au secretariat concerné :

- Jusqu'aux U13 => iperrette@foot44.fff.fr
- À partir des U14 => iloreau@foot44.fff.fr

=> Le forfait sera saisi et visible sur le site internet du District

Forfait en procédure d'urgences

Au delà du vendredi 17h30 :

- Appeler le 02 28 01 21 03
- Confirmer par messagerie officielle impérativement à urgences@foot44.fff.fr

- Une confirmation écrite de la messagerie urgences@foot44.fff.fr sera envoyé aux deux clubs et l'arbitre éventuellement désigné informé

=> Si le forfait n'a pas été traité par la procédure d'urgences, vous devez vous reporter aux modalités d'un forfait sur le terrain.

La rencontre doit concernée une compétition organisée par le District

Préciser dans l'email par messagerie officielle :

- Catégorie
- Équipe concernée
- Équipe adverse
- N° match (disponible sur Footclubs)
- Préciser si un arbitre officiel est désigné

Forfait sur le terrain

- Si la rencontre ne peut pas se dérouler en l'absence de l'équipe ou avec un nombre de joueurs insuffisants

=> Remplir une feuille de match informatisée à renvoyer au District puis préciser le motif du "match non joué". À défaut de FMI, une feuille de match papier devra être complétée.

Les Ententes

Réunion de Rentrée du Foot à 11



Les Ententes

Créer une entente

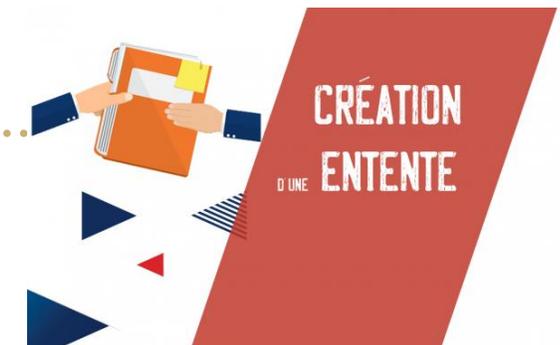
Comment saisir l'entente ?

À compter de la saison 2022/2023 et dans le cadre de l'uniformisation nationale de la gestion des ententes, désormais les demandes d'ententes **pour toutes les catégories** sont à initier via Footclubs mais il faut au préalable avoir saisi l'engagement de l'équipe du club support de l'entente.

La page affiche le formulaire permettant d'effectuer une nouvelle demande ainsi que la liste des demandes en cours.

1. Sur Footclubs

cliquez dans le menu « organisation » puis « Vie du club ».



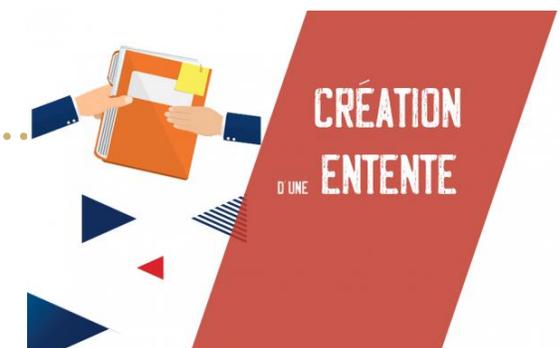
Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

A screenshot of the Footclubs website interface. The top navigation bar is orange and contains the 'Footclubs' logo, a dropdown menu for 'Mon espace club PFF', and a dropdown for 'saison 2022-2023'. Below this is a sidebar menu with categories like 'Organisation', 'Vie du club', 'Projet Club', 'Licences', 'Educateurs', 'Joueurs Fédéraux', 'Epreuves', 'Centre de formation', and 'Divers'. The main content area is titled 'DEMANDES CLUBS' and features a 'NOUVELLE DEMANDE' button with the PFF logo. Below the button is a form with a 'Type de demande *' dropdown menu. A note below the form states '* Champ obligatoire'. At the bottom of the main content area is a 'LISTE DES DEMANDES' button with a right-pointing arrow.

Les Ententes

Sélectionnez « Entente » dans le type de demande, puis complétez le formulaire qui s'affiche.

- Choisir la saison
- Choisir l'équipe : seules les équipes préalablement engagées à partir de la catégorie U12 sont affichées (pour le foot d'animation, cliquez sur « créer une nouvelle équipe »).
- Choisir le(s) club(s) constituant l'entente
- Saisir le nom souhaité pour l'entente
- Choisir la(les) installation(s) attribuées par défaut où auront lieu les rencontres de l'entente
- Renseigner le motif amenant la constitution de cette entente



Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

Formulaire de demande de création d'entente. Le formulaire est divisé en plusieurs sections : 'Type de demande' (Entente), 'Club(s) concernés' (avec un menu déroulant et un champ 'EQUIPE'), 'Club support', 'Club(s) constituant l'entente' (avec un champ de recherche et un menu déroulant), 'Nom souhaité pour l'entente' (avec un champ de saisie), 'Installations où auront lieu les rencontres de l'entente' (avec un menu déroulant et un champ de commentaires), et 'Motif amenant la constitution de cette entente' (avec un champ de saisie). Des cases à cocher sont présentes pour 'Contactée au(s) club(s)' et 'Autre installation'. Un bouton 'Envoyer la demande' est visible en bas à droite.

Une fois la demande complétée et transmise, elle devra être traitée puis validée par le District.

Les Ententes

Les rappels réglementaires

Il est rappelé qu'une entente est annuelle.

Elle reste **un acte ponctuel** et temporaire pour régler **une situation de trou générationnel** ou de **reliquat d'effectif** contrairement au groupement qui résulte d'un projet de structuration ayant vocation à durer plusieurs saisons.

- Dispositions spécifiques (décision du Comité de Direction du 21 juin 2021)

Entente Seniors :

Les ententes en Seniors sont **autorisées uniquement dans les deux derniers niveaux des compétitions** organisées par le **District de Football de Loire-Atlantique**.

Si une équipe en entente est en position d'accéder en fin de saison, cette accession en entente sera autorisée pour le club support.



Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

Date butoir pour envoyer la demande d'entente au District ?

Entente des U9 aux U11 > avant le 7 septembre 2022

Entente des U12-U13 > avant le 7 septembre 2022

La Demande de Modifications (horaires, terrains ...)

Réunion de Rentrée du Foot à 11



La Demande de Modifications

Horaire / Jour

Un club (recevant ou visiteur) peut demander qu'un match se déroule un autre jour ou à une autre heure que ceux prévus à l'agenda des rencontres, ou une inversion

La demande doit être effectuée **via Footclubs au moins 10 jours** avant la rencontre (sauf cas exceptionnel).

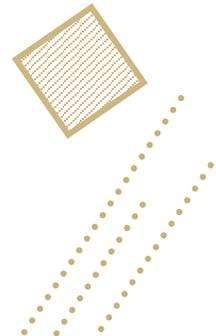
Le club adverse y répondra également par cette procédure sous 72 heures.

Il est important de préciser le motif justifiant cette demande.

- a) **En cas d'accord du club adverse**, celle-ci sera validée par la Commission d'Organisation
- b) **En cas de refus du club adverse**, la demande sera rejetée. Toutefois, un club visiteur pourra demander un examen de la demande par la Commission d'Organisation en cas de situation exceptionnelle (temps de trajet important, occupation des terrains). La décision de la Commission d'Organisation sera insusceptible d'appel.
- c) **En l'absence de réponse du club destinataire dans les 72 heures**, suivant la demande d'un club, celle-ci sera considérée comme acceptée, sous réserve que la rencontre reste prévue le même jour que la date initiale et que l'horaire proposé soit un horaire officiel de la catégorie concernée. Cependant, toute modification devra être validée par la Commission organisatrice.

Le non-respect des délais est passible pour le club fautif d'une amende.

RAPPEL : la demande de report à une date ultérieure d'une rencontre est systématiquement refusée en commission sauf cas de force majeure (arrêtés, décès...)



La Demande de Modifications

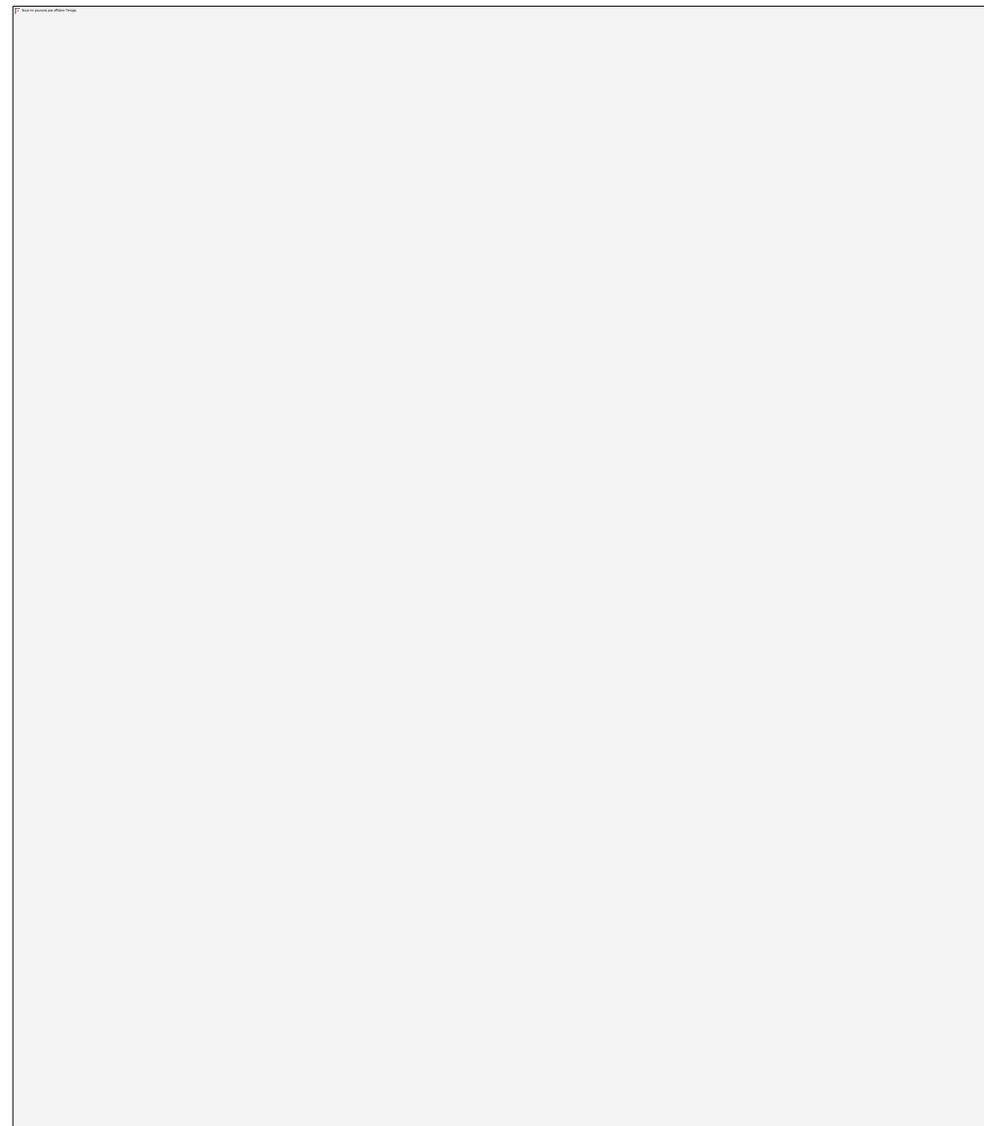
Terrain

Celle-ci **n'est pas soumise à l'accord du club adverse si l'horaire n'est pas modifiée.**

La demande est également à saisir sur Footclubs au plus tard l'avant-veille de la rencontre.



Dans un délai inférieur, celle-ci sera à adresser par messagerie officielle au secrétariat concerné ou en procédures d'urgences après le vendredi (17h30).



Les Éducateurs (les formations)

Réunion de Rentrée du Foot à 11



Les Éducateurs (les formations)



Obligation de diplôme

Statuts des Éducateurs et Entraîneurs du Football					
	<p>Article 12.2 et 12.3</p> <p>Obligation de diplôme et dérogation</p>				
R3	BMF/Brevet de Moniteur de Football (<i>ou en cours**</i>)				
D1 à R3	Sous réserve d'une demande formelle à la Commission Régionale des Éducateurs, l'éducateur ou l'entraîneur diplômé qui a permis la montée en R3 peut, sans obligation de diplôme supérieur, garder son poste tant que ce dernier dispose de la responsabilité complète de l'équipe.				
D1	CFF3/Certificat Fédéral de Football 3 au minimum (<i>ou en cours**</i>)				
	<p>Article 12.4</p> <p>Interdiction de cumul</p>				
R3	<p>Principe : Les éducateurs ou entraîneurs ne peuvent pas être désignés en qualité d'entraîneur principal pour deux ou plusieurs équipes d'un même club</p> <p>Exception : les éducateurs ou entraîneurs peuvent être désignés en qualité d'entraîneur principal pour deux équipes au maximum :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Dans le même club dans les conditions suivantes :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Encadrement d'une équipe seniors et d'une équipe de jeunes, ou ○ Encadrement de deux équipes de jeunes 2. <u>Dans deux clubs différents dans les conditions suivantes (art.16 du Statut des Éducateurs)</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un contrat de travail au sein de chacun des clubs concernés <ul style="list-style-type: none"> ○ Exercice de l'activité au sein des clubs dans des catégories différentes (équipes, âge, sexe) ou des pratiques différentes <ul style="list-style-type: none"> ○ Prévenir et éviter tous conflits d'intérêt ○ Respecter les dispositions du code du travail, de la CCNS en matière notamment de temps de travail 				
	<p>Article 13</p> <p>Désignation de l'éducateur ou de l'entraîneur</p>				
	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #00a0e3; color: white;">Désignation en début de saison</th> <th style="background-color: #00a0e3; color: white;">Désignation en cours de saison</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Un club ne peut désigner plus d'un entraîneur principal par équipe</td> <td>Le club dispose d'un délai de 30 jours calendaires à compter du lendemain du premier match pour régulariser sa situation à partir du premier match rendu irrégulier par l'absence d'un entraîneur compétent désigné</td> </tr> </tbody> </table>	Désignation en début de saison	Désignation en cours de saison	Un club ne peut désigner plus d'un entraîneur principal par équipe	Le club dispose d'un délai de 30 jours calendaires à compter du lendemain du premier match pour régulariser sa situation à partir du premier match rendu irrégulier par l'absence d'un entraîneur compétent désigné
Désignation en début de saison	Désignation en cours de saison				
Un club ne peut désigner plus d'un entraîneur principal par équipe	Le club dispose d'un délai de 30 jours calendaires à compter du lendemain du premier match pour régulariser sa situation à partir du premier match rendu irrégulier par l'absence d'un entraîneur compétent désigné				
	Sanction financière				
	A l'issue d'une situation de 30 jours calendaires d'irrégularité, le club est redevable de sanctions financières prévues à l'Annexe 2 dès le premier match d'infraction et ce jusqu'à régularisation				
	Sanction sportive				
	Après quatre rencontres disputées en situation d'infraction, un retrait d'un point par match disputé en situation irrégulière peut être infligé au club et ce jusqu'à régularisation				



L'onglet « Clubs » sur le site internet du District

Réunion de Rentrée du Foot à 11



L'onglet « Clubs » sur le site internet du District

Connectez-vous au site du District
foot44.fff.fr



Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

CLUBS

CLIQUEZ sur l'un des **ONGLETS** ci-dessous
selon l'**OBJET** de votre **RECHERCHE**

Recherchez un club par nom, ville ou CP

Recherchez un club par n° d'affiliation

ACTUALITÉS CLUBS	PRÉSIDENT	SECRÉTARIAT
TRÉSORIER	RÉFÉRENT COVID	FMI
U7 / U9 / U11	U12 / U13	U15 À U18
SENIORS	FOOT DIVERSIFIÉ	LABELS FFF
ÉCORESPONSABILITÉ / PEF	ANNONCES	SERVICE CIVIQUE



L-A NewsLetter

Réunion de Rentrée du Foot à 11



L-A NewsLetter

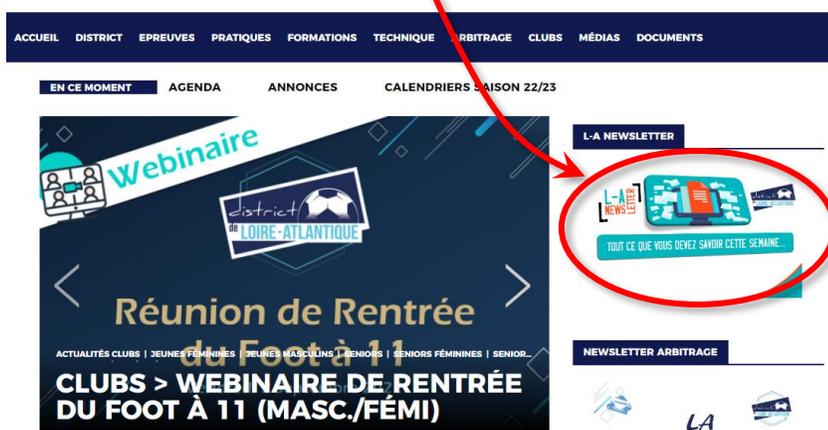
Toutes les fins de semaine
sur messagerie officielle et site internet



TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR CETTE SEMAINE...

Article disponible sur le site du District
=> cliquez ici

Cliquez sur « **L-A NEWSLETTER** »



Vendredi 26 août 2022

Toutes catégories

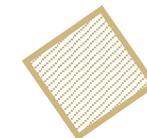
- Mutés - Combien en inscrire sur la feuille de match ? => [cliquez ici](#)
- Entente - Créer une entente (documents et informations) => [cliquez ici](#)
- Annonces - matchs amicaux, recherche d'entente, recherche d'éducateurs ... => [cliquez ici](#)
- Formations Éducateurs - Places disponibles en Septembre et Octobre => [cliquez ici](#)
- Licenciés clubs - Réductions chez Intersport du 1er au 3 septembre => [cliquez ici](#)
- Recherche de 2 Services Civiques - postulez avant le 9 septembre => [cliquez ici](#)

Seniors Masculins - Secrétaires

- D1/D2/D3 - Calendriers des matchs de championnats en ligne => [cliquez ici](#)
- D4 et D5 - Retrait possible d'équipe jusqu'au 28 août => iloreau@foot44.fff.fr

Secrétaires, Responsables Seniors Féminines, Foot Entreprise, Futsal Masculins, Jeunes Masculins, U13 Élite et Responsables Techniques

- Engagements - 28 août : date butoir des engagements pour certaines compétitions => [cliquez ici](#)



Réponses aux questions

Réunion de Rentrée du Foot à 11





Assemblée Générale

Samedi 1^{er} octobre 2022 (9h00)

Salle Capellia (La Chapelle-sur-Erdre)



Merci